

COLLÈGE ANTOINE GUICHARD



REUNION PARENTS PROFESSEURS 4^{ème}

jeudi 19 septembre à 17 h 45 heures



- Accueil en salle polyvalente (informations générales)
- Réunion avec les équipes pédagogiques
- 4^{ème} 1 : salle 109 Professeure principale : Mme HUCHET
- 4^{ème} 2 : salle 203 Professeur principal : M COURTIAL
- 4^{ème} 3 : salle 205 Professeur principal : M FORCE
- 4^{ème} 4 : salle 206 Professeure principale : Mme BRIOUDE
- 4^{ème} 5 : salle 211 Professeure principale : Mme MAISSE
- 4^{ème} 6 : salle 202 Professeure principale : Mme THORAL
- 4^{ème} 7 : salle 215 Professeure principale : Mme TEYSSIER

Bienvenue au collège Antoine Guichard (troisième année)



Un outil de travail très agréable

Un lieu pour « vivre ensemble »

Des règles à connaître et à respecter :

Le respect entre pairs et envers tous les adultes

Le respect des lieux et du matériel

Le respect des règles de sécurité

L'obligation d'avoir constamment son carnet de correspondance

L'application de la loi du 03 août concernant l'interdiction du téléphone portable.

Quelques caractéristiques



- 746 élèves inscrits à la rentrée / 27 divisions
- Évaluation par compétences avec Sacoche (contrôle continu du DNB)
- L'inclusion des élèves :
- Une classe ULIS, un partenariat avec le DAI Simone Veil 4^{ème} 1 , un partenariat avec l'IEM de Veauchois.
- Les projets et partenariats :
- Une section sportive ULTIMATE, des partenariats avec le basket et le football veauchois.
- La démarche de développement durable (éco-club, éco-délégués...)
- Un usage raisonné du numérique. De nombreux projets à venir.
- Expérimentation envisagée du BYOD : utilisation des smartphones pour des usages pédagogiques.
- Ouverture d'une section des Cadets de la sécurité (12 élèves)

EFFECTIF- STRUCTURE



- Effectif : 746 élèves attendus
- 6ème : 191 (7 divisions) E/D : 27,30
- 5ème : 203 (7 divisions) E/D: 29
- 4ème : 190 (7 divisions) E/D : 27,14
- 3ème : 162 (6 divisions) E/D: 27
- 27 divisions E/D moyen : 27,60

Pendant la journée...Les cours et les permanences...La vie au collège.



- **L'emploi du temps :**

26 heures de cours / des groupes en technologie.

7 groupes pour 6 classes.

- **L'accompagnement personnalisé en 4^{ème} :**

- En mathématiques (3 professeurs / 2 classes 1 h par quinzaine)

- En histoire géographie (3 professeurs / 2 classes 1 h par quinzaine)

- **Autres dispositifs :**

- Aménagements partenariats sports / Section sportive ultimate

Conseils :

« l'engagement dans la vie du collège » : UNSS, Clubs, Chorale, CVC....

« hygiène de vie » : Ils se lèvent tôt, il faut veiller à leur sommeil. Attention aux écrans! Ils doivent prendre un solide petit déjeuner pour tenir jusqu'à midi.

La pause méridienne... le service de restauration scolaire

- Le service de restauration géré par l'Intendance, est:
 - ouvert aux parents de 07h45 à 11h15 et de 12h00 à 16h00 . Possibilité de contact par courriel : secretariat.intendance.0422293p@ac-lyon.fr
 - ouvert aux élèves : 07h45 – 08h00, et aux récréations 09h55- 10h10, 13h-14h et de 15h50 – 16h05

Pour: achat et rechargement de cartes, paiement du forfait, paiements divers et renseignements (bourses...)

- Tarif: carte: 3,65€, 3,85 € / ticket, forfait 4 J: de Septembre à Noël: 176,40 €
- Il est possible de modifier le régime de l'élève (ticket ou forfait 4J) jusqu'au 16 septembre et à chaque changement de trimestre 15 jours avant la date échue. Pas de changement en cours de trimestre.
- Le restaurant scolaire est composé de 4 personnels spécialisés, renforcés le matin et pendant son ouverture les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 11h45 – 13h45
- 1 seul service d'une amplitude de deux heures, les repas sont composés de produits locaux et bio à plus de 70 %. Des repas à thème sont régulièrement proposés aux élèves. L'éveil au goût ainsi que la lutte contre le gaspillage alimentaire sont des axes prioritaires des équipes qui associent très souvent les élèves lors d'ateliers ou d'actions diverses (pesée des déchets , etc..)

La vie scolaire (fonctionnement, missions...)



L'équipe d'assistants d'éducation (6 temps pleins = 9 assistants d'éducation) et Mme la CPE encadrent les élèves quand ils ne sont pas en cours.

Cette équipe assure la sécurité des élèves pendant les temps informels : accueil, récréation, pause méridienne, permanences....

La grande majorité des élèves arrive et repart en car (7h45 – 17 h 15)

La sécurité est assurée par: des surveillants, la CPE, les personnels de direction, la police municipale.

Les heures de permanence : doivent permettre aux élèves de planifier leur travail et de développer leur autonomie. Ils ont la possibilité de se rendre au CDI, en étude îlots ou silencieuse, au foyer, parfois en salle informatique.

Les entrées et les sorties : régime surveillé (8 h - 17 h sauf vendredi 8h 16 h, mercredi 8 h - 12 h ou régime libre : uniquement si vous avez la possibilité de récupérer votre enfant. Les élèves sont toujours accueillis et l'appel est effectué.

Le travail personnel de l'élève /Le parcours avenir



- « Devoir Faits » :

Le dispositif sera mis en place dès que possible et avant les vacances de Toussaint. Il permettra aux élèves volontaires d'être aidés par un professionnel pour leur travail personnel. En 4^{ème} et 3^{ème} on essayera de créer des groupes de besoin en fonction des difficultés rencontrées par les élèves selon les disciplines. Dispositif souple à la séance.

Le PARCOURS AVENIR : qui permet de mieux appréhender le monde économique et professionnel. Plusieurs actions d'importance seront positionnées sur le niveau 4^{ème} (pour le niveau 3^{ème} c'est davantage un parcours d'orientation...) : « Bravo les artisans » « visite d'entreprises avec ACCTIFS »....

Besoin d'aide(s) et dispositifs



- En cas de difficulté : ne pas attendre, rencontrer le professeur principal, s'adresser à la vie scolaire, à la direction....
- **PPRE : Programme personnalisé de réussite éducative** répond à un traitement de difficultés ciblées sur une courte période. Contrat entre l'équipe pédagogique, l'élève et la famille.
- **PAP: Projet d'Accompagnement Personnalisé** à mettre en place pour répondre le plus souvent à des troubles (dys...) qui nécessitent des aménagements pédagogiques.
- **PPS: Projet Personnalisé de Scolarisation** concerne les élèves qui ont une notification de handicap délivrée par la MDPH. Ils ont le plus souvent une aide humaine : auxiliaire de vie scolaire ou du matériel (ordinateur par exemple...)
- **PAI : Projet d'accueil individualisé** concerne les élèves qui ont un traitement médical suivi et pour lesquels un protocole est mis en place pour l'administration du traitement.

Les parents d'élèves et le collège (Savoir où s'informer...)

- Le carnet de correspondance
- Les réunions parents professeurs
- Le bilan trimestriel
- Les télé services : bourses, livret scolaire unique.
- Le cyber collège

Absences, retards....

Suivi des évaluations (Sacoche) : évaluation par compétences uniquement

Suivi global : infos régulières sur cyber collège et lettre d'informations par la messagerie cyber collège. (bi mensuelle)

Les Parents d'élèves dans les instances.



- INFORMER / S'IMPLIQUER / CO EDUQUER
- Les fédérations de parents d'élèves FCPE PEEP
- Les conseils de classe
- Présence de parents au CESC et au CVC
- La commission permanente
- Le conseil d'administration
- La commission éducative et le conseil de discipline
- Un rendez-vous avec les fédérations de parents avant chaque CA.
- Elections le vendredi 11 octobre 2019